



**HAL**  
open science

**Pour une analyse dynamique des situations de  
relogement. Les reconfigurations spatiales et sociales  
produites par le relogement : le cas du Programme de  
Rénovation Urbaine de Tourcoing**

Joël Meissonnier

► **To cite this version:**

Joël Meissonnier. Pour une analyse dynamique des situations de relogement. Les reconfigurations spatiales et sociales produites par le relogement : le cas du Programme de Rénovation Urbaine de Tourcoing. Septentrion; Fol S., Miot Y., Vignal C. Mobilités résidentielles, territoires et politiques publiques, Presse Universitaire du Septentrion, 2014, 9782757407431. halshs-01778103

**HAL Id: halshs-01778103**

**<https://shs.hal.science/halshs-01778103>**

Submitted on 25 Apr 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# **Pour une analyse dynamique des situations de relogement.**

## **Les reconfigurations spatiales et sociales produites par le relogement : le cas du Programme de Rénovation Urbaine de Tourcoing**

*Joël Meissonnier*

CEREMA, Direction Territoriale Nord-Picardie

La loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine de 2003 (dite loi Borloo) ne se limite pas au changement cosmétique des vocables employés<sup>1</sup>. D'après Renaud Epstein (Epstein, 2005), elle constitue un tournant majeur marquant l'arrêt d'une politique de la ville dont l'approche était « contractuelle, territoriale expérimentale [et] qui avait été le fil conducteur pendant deux décennies ». La nouvelle loi ambitionne alors de « remettre à la moyenne » ces « quartiers dont on parle » (Querrien, 1997) considérés exclusivement « sous l'angle de leurs handicaps urbains (morphologie, niveau d'équipement, enclavement) et sociaux (concentration des populations défavorisées) ». L'objectif unilatéral est de « réduire les écarts entre les ZUS<sup>2</sup> et l'ensemble du territoire national », au risque d'une uniformité des réponses apportées. La multiplication de vastes opérations de démolition-reconstruction présentent alors « l'intérêt d'être visibles et largement couvertes par les médias, du fait de leur caractère spectaculaire » (Epstein, 2005). S'inscrivant au cœur de cette politique institutionnelle de rénovation urbaine largement fondée sur « une logique de démolition-reconstruction » (Lelévrier, 2008), le relogement constitue une forme de mobilité résidentielle particulière.

La mobilité résidentielle des ménages relogés a fait l'objet de recherches et une typologie de trajectoires croisant situations familiales et économiques avec l'espace et les conditions du relogement a été proposée (Lelévrier et Noyé, 2007) : il y aurait des « *mobilités-projets* » (l'obligation de changer de logement est vue comme une prolongation : accession, départ en province pour les retraités...), des « *mobilités-opportunités* » (la gestion locale et institutionnelle du relogement peut constituer une opportunité inattendue : logement neuf, environnement plus valorisé, logement plus adapté à la taille de la famille...), des « *mobilités-subies/contraintes* » (le changement de logement aboutit à un maintien, voire à une dégradation des conditions de logement ou de l'environnement de vie : voisinage par exemple), des « *mobilités-exclusions* » (le relogement donne lieu au départ par expulsion de ménages qui ont des situations d'occupation non légales ou sont beaucoup trop endettés pour être relogés par exemple). Toutefois, les effets du relogement sur la pratique des réseaux (tant des réseaux sociaux de proximité que des réseaux techniques d'accessibilité) sont moins connus. La nouvelle localisation résidentielle implique parfois de nouveaux voisins, de nouveaux itinéraires, de nouvelles routines, de nouveaux repères et représentations spatiales ou de nouveaux modes de transport venant modifier les niveaux et conditions d'accessibilité. Notre étude de la politique publique de relogement à Tourcoing tente de combler cette lacune dans une « approche habitante ».

Nous décrirons dans une première partie la réception par les familles de l'annonce de cet impératif de relogement et nous montrerons que l'attribution des logements relève d'une vision relativement figée et, dans une certaine mesure, obsolète de la vie quotidienne des habitants de ces quartiers situés en Zone Urbaine Sensible (Z.U.S.). Nous nous demanderons dans quelle mesure la politique publique mise en place n'est pas le produit d'une analyse statique de la situation des familles. Dans une seconde partie, nous monterons l'intérêt d'une analyse plus dynamique des situations familiales, fondée sur une compréhension de trois formes de reconfiguration qui se jouent lors du relogement : une reconfiguration des réseaux sociaux, une reconfiguration des navettes quotidiennes et une reconfiguration des représentations spatiales.

---

<sup>1</sup> C'est l'époque où le « renouvellement urbain » fait place à la « rénovation urbaine ».

<sup>2</sup> Zones Urbaines Sensibles.

## L'enquête

Initiés en France par des agences nationales telles l'ANRU<sup>3</sup> (en charge des PRU<sup>4</sup>) ou l'ANAH<sup>5</sup> (en charge – avec l'ANRU – des PNRQAD<sup>6</sup>), l'attribution des programmes d'amélioration de l'habitat suppose un contrôle de l'État. À l'échelle locale, les services départementaux et régionaux placés sous la coupe du Préfet sont appelés à émettre des avis et, pour ce faire, commandent des études. C'est ainsi que la DDTM du Nord a confié au CETE Nord-Picardie<sup>7</sup> une mission d'évaluation des relogements des ménages sur la période 2010-2013 (450 ménages à reloger) dans ses dimensions spatiales<sup>8</sup> sur des programmes situés à Tourcoing. Dans ce contexte, nous avons proposé une enquête sociologique, qualitative, compréhensive et diachronique. Concrètement, nous avons réalisé des entretiens semi-directifs à deux reprises (avant et après relogement) avec une quinzaine de ménages tant dans le parc privé que dans le parc social.

Les deux quartiers d'étude (Bellencontre et Menin/Phalempin) comportent des logements voués à destruction requérant le relogement des familles. La vague d'entretien avant relogement a eu lieu entre mai et juin 2010 et les entretiens post-relogement entre juin 2011 et mars 2012. Un délai de carence de six mois minimum a été observé entre les deux entrevues afin que les routines aient eu suffisamment le temps de se stabiliser (nouveaux itinéraires, nouveaux repères, nouvelles destinations...).

Sans entrer dans la complexité des procédures de relogement mises en place par les politiques publiques, il convient de savoir que des commissions relogement proposent et attribuent les logements aux ménages. Elles réunissent les pouvoirs publics locaux (via une SEM<sup>9</sup>), l'État (DDTM<sup>10</sup>) et les bailleurs sociaux. À Tourcoing, les décisions se prennent sur avis du GRARE<sup>11</sup>, qui relate à la commission des informations allant dans l'intérêt des ménages. Il peut s'agir autant de considérations socio-économiques que de considérations de santé collectées par des travailleurs sociaux à l'occasion d'une enquête sociale.

## La population enquêtée

Si la précarité ne s'arrête pas aux portes d'une Zone Urbaine Sensible, les ZUS ne sont pas, non plus, le territoire exclusif de personnes précaires. L'échantillon des personnes rencontrées illustre bien cette diversité sociale (voir tableau<sup>o</sup>1). Certaines familles éprouvent des difficultés économiques réelles (souvent associées au chômage ou à une pension de retraite faible), souffrent d'une précarité plus sociale et/ou affective, d'autres éprouvent des difficultés liées à un handicap, alors que d'autres encore ont tout de cette « France des petits-moyens » (Cartier *et al.*, 2008) pouvant envisager un départ dans la banlieue pavillonnaire par exemple. Ainsi, les personnes et les familles rencontrées relèvent de catégories sociales significativement menacées par le chômage et l'emploi précaire (PCS *ouvriers/employés* voire *catégorie intermédiaire*). Ce sont des ménages fréquemment mono-actifs : les 15 familles rencontrées la première fois comptaient 21 membres en âge de travailler et 13 emplois (3 personnes en CDI, 4 personnes en CDD, 6 personnes en situation d'emploi précaire : CAE, contrat d'insertion, intérim). Quelques mois plus tard, les 13 familles que nous avons pu réinterroger comptaient 23 membres en âge de travailler et seulement 14 emplois (2 personnes en CDI, 6 personnes en CDD et 6 personnes en en situation d'emploi précaire). En outre, ce sont des personnes relativement jeunes (moyenne d'âge : 33 ans)<sup>12</sup> vivant dans des familles de formes relativement

<sup>3</sup> Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

<sup>4</sup> Plan de Rénovation Urbaine

<sup>5</sup> Agence Nationale de l'Habitat

<sup>6</sup> Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés

<sup>7</sup> Centre d'Études Techniques de l'Équipement (aujourd'hui CEREMA : Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement).

<sup>8</sup> Une focalisation sur les problèmes de mobilité était demandée.

<sup>9</sup> Société d'Économie Mixte 'Ville Renouvelée'

<sup>10</sup> Direction départementale des transports et de la mer – Service Aménagement Ville et Renouvellement Urbain (SAVRU)

<sup>11</sup> Groupe Ressource d'Accompagnement aux Relogements, en charge de l'enquête sociale

<sup>12</sup> Mis à part deux personnes de 48 ans, et deux autres de 50-55 ans, les autres personnes rencontrées sont relativement jeunes et en âge d'avoir des enfants : six à douze mois après nos premières entrevues, il y a eu 4 naissances.

complexes. Les familles monoparentales et les familles recomposées sont nombreuses, deux personnes vivent seules sans avoir eu d'enfant ; une personne héberge son fils et sa belle-fille. Enfin, ces personnes interrogées étaient souvent originaires de la région, deux personnes avaient des origines plus lointaines et deux familles étaient issues de l'immigration. L'échantillon que nous avons constitué apparaît donc raisonnablement diversifié mais n'avait pas vocation à être représentatif étant donné la méthodologie qualitative de l'enquête.

Tableau 21 : Les ménages interrogés - Source : MEISSONNIER, 2013

Ménages	AVANT RELOGEMENT				APRES RELOGEMENT (6 à 12 mois plus tard)			
	Composition & âge	Enfants	Emploi	Ménage motorisé ?	Évolution Composition	Évolution Enfants	Évolution Emploi	Évolution motorisation
À	M. (33 ans) & Mme (24 ans)	Non	Lui : Intérim (logistique) ; Elle : étudiante école d'infirmière.	1 Voiture	-	-	Elle : CDD à l'hôpital.	1 voiture (mais ont eu une période sans voiture)
B	Mme (27 ans)	Non	Sans emploi, en recherche d'emploi. Bénéficiaire RSA.	1 Voiture	?	?	?	?
C	M. (22 ans) & Mme (26 ans)	Non	Elle : CAE (Gymnase municipal) ; Lui : Intérim en Belgique.	1 Voiture	-	1 bébé	Elle : CDD	-
D	Mme (50 ans) + 2 enfants à charge	Trois enfants - 25 ans - 18 ans - 8 ans	Sans emploi. Allocation handicap. Aucun enfant n'a d'emploi. Probables revenus moins avouables des enfants « qui trafiquent ».	Pas de voiture (pas de permis). 1 deux-roues moteur (fils de 18 ans)	-	-	-	-
E	M. (44 ans) & Mme (35 ans) + 3 enfants à charge	Deux enfants d'une première union. - 10 ans - 7 ans + 1 bébé - 2 ans	Lui : Intérim (manutention) ; Elle : CDD (Commerce)	1 Voiture	-	-	Elle : En recherche d'emploi	-
F	Mme (29 ans) & ses 3 enfants à charge	Trois enfants - 10 ans - 1 an ½ - 7 mois	Sans emploi mais une promesse d'embauche en CDD (Commerce).	Non (N'a pas le permis).	?	?	?	?
G	Mme (35 ans)	Non	CDI (Secrétariat)	1 Voiture	-	-	-	-
H	Mme (26 ans) : son conjoint ne vit pas encore avec elle.	Non	CDD (Commerce)	1 Voiture	Mise en couple avec son ami (30 ans).	1 bébé	-	2 voitures
I	Mme (48 ans) : son conjoint ne vit pas avec elle.	Non	Sans emploi - Stage de reconversion (secrétariat). Bénéficiaire RSA.	1 Voiture	Mme s'est séparée de son conjoint.	-	En recherche d'emploi. Allocation handicap.	-
J	M. (55 ans) & son fils et sa belle-fille (20 ans).	Un enfant - 22 ans	Lui : Ne peut plus travailler - Allocation Handicap. Fils : en intérim en Belgique. Belle-fille : sans emploi.	1 deux-roues moteur du fils	-	-	Fils : en recherche d'emploi.	Deux-roues hors d'usage.
K	M. (48 ans)	Un enfant 17 ans : à charge mais ne vit pas chez lui.	Lui : CDI (Représentant de commerce) en arrêt de travail longue maladie.	1 voiture + 1 voiture de fonction + 2 motos	-	-	-	Ne peut plus conduire. A perdu le bénéfice de sa voiture de fonction.
L	Mme (26 ans) & ses 2 enfants à charge.	Deux enfants : - 6 ans - 2 ans	Aide-soignante (fonctionnaire) en hôpital + compléments de revenus non déclarés (escort-jiri).	1 voiture	Les enfants sont partis vivre avec leur père.	-	A démissionné. Est passée par une période de chômage. Vient de retrouver un emploi (CDD) dans un autre hôpital.	-
M	M. (30 ans) en « repli » chez ses parents suite à un divorce. Ne vit pas (encore) avec sa nouvelle compagne.	Deux enfants : - 6 ans - 2 ans	Lui : CDD (ouvrier en industrie)	1 voiture (mais en panne). Utilise le véhicule parental.	Mise en couple avec son amie (22 ans).	Les enfants ont été pris en charge par le couple.	Elle : en intérim (ouvrière textile).	1 Voiture (en état de marche). Elle : n'a pas le permis.
N	Mme (32 ans) & ses 4 enfants à charge.	Quatre enfants de deux précédentes unions : - 13 ans - 12 ans - 9 ans - 3 ans	CDD (personnel d'entretien)	Non (N'a pas le permis).	Mise en couple avec nouveau conjoint (40 ans).	Naissance de jumeaux (5 <sup>ème</sup> et 6 <sup>ème</sup> enfants).	Elle : En congés maternité. Lui : En recherche d'emploi. Bénéficiaire RSA.	Lui : N'a pas le permis.
O	Mme O (33 ans) & ses 2 enfants à charge. Son nouveau conjoint (et ses deux enfants) vivent à Paris. Lui vient passer 3 jours par semaine à Tourcoing.	Deux enfants d'une première union : - 7 ans - 10 ans	Elle : En contrat d'insertion (travail social). Lui : en recherche d'emploi sur Tourcoing.	1 voiture. Lui : n'a pas le permis.	Mise en couple avec conjoint (38 ans) - En intérim.	Les deux enfants de monsieur sont restés avec leur mère et viennent passer les vacances.	Elle : Contrat renouvelé en vue d'une titularisation	-

## Entrer dans un processus de relogement

Décrivons tout d'abord la réception de l'annonce du processus de relogement par les familles, les modalités de mise en œuvre de ce déménagement ainsi que les modalités d'attribution des nouveaux logements.

### *Résistance ou opportunité à l'annonce du relogement ?*

Parce qu'il s'agit d'un déménagement imposé, le relogement d'une famille dans le cadre d'une opération de rénovation urbaine ou d'amélioration de l'habitat n'est pas un déménagement comme les autres. Si d'ordinaire la transition résidentielle n'est évidente pour personne, le processus de délocalisation-relocalisation qu'implique le relogement est d'autant plus délicat qu'il est unilatéralement décrété dans le cadre d'une politique publique menée par une collectivité dotée d'un PRU (Projet de Rénovation Urbaine) selon un calendrier déterminé. Par conséquent, l'annonce de la destruction des immeubles n'est évidemment pas anodine. Ainsi, M. K regrette que la SEM ait fait pression sur les personnes à reloger en disant « de toute façon on va démolir, il faut vous en aller ».

Si la crainte d'être relogé dans un logement plus cher est incontestablement perceptible, la perspective du relogement comme une épreuve venant remettre en question l'ensemble des routines du quotidien (auxquelles certaines personnes semblent attachées) participe également de l'anxiété dont certaines personnes concernées nous font part.

Pour accompagner cette injonction au déménagement, la politique publique municipale engage une stratégie de communication se voulant rassurante. Plusieurs personnes se remémorent par quels « beaux discours » la municipalité a annoncé sa politique de rénovation urbaine aux habitants concernés à l'occasion de réunions publiques. M<sup>me</sup> I se souvient qu'elle « n'était pas bien mentalement parce qu'[elle] ne voulait pas déménager », mais que « quand on allait aux réunions » le propos se voulait rassurant : « on a besoin de faire partir les gens parce qu'on a des projets, mais ça doit se faire pour le mieux » ; « il n'y aura pas de problème... on vous accompagnera » (M. J.).

L'annonce du relogement suscite inévitablement des inquiétudes, mais il convient de mentionner l'enthousiasme relatif – malgré les craintes évoquées – qui émaille le discours des familles avant leur relogement. À Tourcoing, les relogements ont parfois même été accueillis comme une opportunité. La situation de relogement a pu rencontrer des aspirations à la mobilité résidentielle déjà présentes et susciter l'espoir d'une amélioration réelle des conditions d'habitation. Ainsi, M<sup>me</sup> H. explique qu'elle avait « vraiment envie de quitter [son] ancien appartement rue de Gand car le chauffage ne marchait plus et il y avait des problèmes avec l'électricité ». M<sup>me</sup> D., quant à elle, ne voulait pas passer « une année de plus » dans son ancienne maison car elle était très mal isolée, « il fait froid en hiver et la facture d'électricité est très élevée ».

Par conséquent, la politique publique n'a pas rencontré une puissante opposition. Les personnes que nous avons interrogées ne nous ont jamais fait part ni de la naissance d'association de défense ni de l'émergence de mouvements contestataires spontanés, comme cela se produit parfois dans d'autres contextes (Deboulet, 2007)<sup>13</sup>. Les résistances ont principalement été le fait d'individus isolés. M. J., qui continue à aller chercher son courrier dans son ancienne boîte aux lettres explique : « Maintenant, il n'y a plus qu'une seule personne qui fait de la résistance. Ça fait près de 5 mois que ce gars vit tout seul » dans la tour où M. J habitait autrefois.

Outre les considérations sanitaires, si les résidents des quartiers en PRU ne renâclent pas au départ c'est aussi pour des considérations sécuritaires. La perspective d'un départ vient faire écho à des craintes d'agression fondées sur des expériences traumatisantes pour les uns, sur de simples représentations pour d'autres. M<sup>me</sup> L « n'aime pas le quartier » où elle habitait car « il y a beaucoup de cas sociaux » et qu'après s'être faite insultée plusieurs fois par des jeunes, elle vient d'être victime d'un vol dans sa voiture. De même, la volonté de M. K de s'éloigner de Tourcoing tient, entre autre, d'une aspiration à s'extirper d'un territoire stigmatisé sur lequel vivent des populations dont il souhaite nettement se différencier : « [à Tourcoing], c'était même pas possible de fumer une cigarette dans la rue sans se faire taxer ».

Il convient de noter que les ménages les plus pressés de quitter leur ancien environnement de vie vivent souvent dans de petites maisons jumelles de briques, mal isolées et particulièrement

<sup>13</sup> « Lorsqu'ils sont préalablement organisés, les citadins parviennent à orienter à leur avantages certains conflits avec la maîtrise d'ouvrage », constate Agnès Deboulet dans son analyse de la politique publique de *slum redevelopment* à Bombay.

délabrées, bien que la stigmatisation ne se focalise pas particulièrement sur cet habitat. Quitter le quartier de logements sociaux de Bellencontre (architecturalement remarquable par ses tours et ses barres) suscite moins d'empressement. M. et M<sup>me</sup> A se sont fait brûler leur véhicule comme d'autres résidents de Bellencontre : « Les voisins n'étaient pas étonnés car c'était déjà la neuvième voiture en 3 ou 4 semaines ». Toutefois, ils relativisent la portée de cette incivilité en estimant que ses auteurs sont « des gens qui viennent de l'extérieur » et finalement demandent à être relogés dans le quartier de Bellencontre « parce qu'[ils] connaissaient ».

### ***Une inertie toute bureaucratique***

Parmi les personnes interrogées, il y a unanimité pour dénoncer l'inertie qui caractérise le processus d'attribution des nouveaux logements mis en œuvre par la politique publique. M<sup>me</sup> I raconte combien les travaux de rénovation « ont duré ». Par conséquent, « j'ai vécu en camping, tous les cartons entassés dans une pièce... un vrai chantier ». M<sup>me</sup> N se souvient : « On nous avait dit qu'on allait déménager en avril. Du coup, j'avais déjà préparé tous mes cartons. Mais la date a été repoussée au fur et à mesure... on pensait à chaque fois qu'on allait partir la semaine suivante. Finalement, on nous a prévenus fin juillet que le déménagement allait avoir lieu le 1<sup>er</sup> août. Du coup, on a vécu dans les cartons pendant plusieurs mois ! »

Pendant que la procédure d'attribution suit son cours, la vie des ménages suit son fil. Avec le temps, les situations familiales peuvent évoluer et rendre obsolète un choix ou une préférence un temps exprimé. Parfois, les situations se dégradent et l'impatience se fait pesante. C'est le cas de M. et M<sup>me</sup> E : « On nous a dit assez vite qu'on essaierait de nous donner une maison avec jardin. Le seul problème c'est qu'entre le moment où on nous a contacté pour nous dire qu'on allait déménager et le moment où on a vraiment déménagé, il s'est passé un an et demi... c'était long surtout pour les enfants qui avaient hâte de changer... l'ancien appartement était délabré, le plafond s'effritait, dans la cage d'escalier aussi ». M<sup>lle</sup> L. connaît, elle aussi, une évolution complexe de sa situation. Sa priorité était de vivre dans un quartier « au calme » et « mieux fréquenté ». Le premier logement envisagé était un appartement à Bondues, qui lui convenait. Mais le déménagement a tardé. Entre-temps, M<sup>me</sup> L a divorcé et a dû démissionner pour pouvoir garder ses enfants (étant aide-soignante en horaires atypiques). M<sup>me</sup> L n'était par conséquent plus capable, financièrement, d'accepter l'appartement à Bondues. On finit par lui proposer un nouveau logement, dans la même rue que l'ancien, qu'elle voulait pourtant quitter. Mais comme elle a, entre-temps, retrouvé un emploi à Lille, M<sup>me</sup> L l'utilise comme garde-meuble, pouvant compter sur un réseau d'amis qui l'héberge en attendant d'en trouver un autre. Quand elles adviennent enfin, les deux propositions de relogement qui lui ont été faites n'étaient ni adaptées, ni opportunes.

Enfin, plus la période de relogement s'étend, plus le suivi des dossiers de relogement par un unique interlocuteur devient complexe, ce qui contribue à alimenter les griefs des familles relogées à l'égard de la politique publique. M<sup>me</sup> N explique ainsi : « La personne qui s'occupait de moi au départ m'a beaucoup aidée pour les changements d'adresses mais aussi avant le déménagement. Elle m'a même renseignée sur les transports. Mais depuis qu'elle est partie, sa remplaçante, ce n'est pas la même chose ».

### ***L'attribution du logement : une vision figée de la vie quotidienne***

Les critères qui président à l'attribution des nouveaux logements dépendent de données objectives au nom d'une volonté d'impartialité dans le traitement des dossiers. Deux critères sont principalement retenus. D'une part, il est réclamé aux travailleurs sociaux en charge d'instruire le dossier de relogement de tenir compte, de manière prioritaire, de la situation financière du ménage. Il est indispensable de conserver (déduction faite des loyers, frais et charges) un « reste-à-vivre » minimal après relogement. Le seuil d'alerte est le seuil de pauvreté. En outre, le nouveau loyer ne doit pas aggraver le cas de familles surendettées. La norme du « taux d'effort »<sup>14</sup> est de ne pas consacrer plus de 30 % du budget du ménage au coût du logement. Une évaluation précise des charges, des ressources et des dettes non épurées est donc faite. D'autre part, le nombre de chambres, rapporté au nombre de membres du ménage est également un élément décisif dans l'attribution, partant du

---

<sup>14</sup> Montant du loyer et des charges déduction faite de l'APL, rapporté au total des ressources du foyer.

principe normatif qu'une chambre par couple et une chambre par enfant constitue une condition de logement optimale.

Certes, un logement n'est pas attribué à l'aune des seuls critères financier et de surface, d'autres peuvent évidemment s'ajouter et c'est bien l'objet de l'enquête sociale préalable au relogement. Mais une doléance particulière n'a de chance d'être considérée que si elle est justifiée. Par exemple, l'expression d'une gêne à la mobilité sera considérée ; elle le sera d'autant plus si l'individu peut produire un document attestant de son niveau d'invalidité. Deux exemples peuvent illustrer ce processus. M. J vient d'apprendre qu'il était reconnu « travailleur handicapé à 65 % ». Il se souvient qu'avant, « quand [il] descendait pour aller chercher [son] courrier, [il était] épuisé et pendant une heure et demi [il] ne pouvait plus rien faire [ensuite] ». Dans son nouveau logement, M. J ne monte désormais plus qu'un demi-étage. M<sup>me</sup> I éprouve également des difficultés similaires. Elle bénéficie aussi d'une reconnaissance officielle de handicap et d'un suivi par l'AGEFIPH<sup>15</sup> de son insertion professionnelle. Elle a donc été relogée dans une résidence disposant d'un ascenseur : « je ne l'aurais pas pris sinon ».

Le but de l'enquête sociale est de parvenir à compléter les éléments d'information à l'aide de données tangibles qu'il sera aisé de consigner dans un tableau, comme suit.

Tableau 22 : Tableau de bord utilisé lors de l'enquête sociale par le GRARE

SITUATION DU MENAGE	Numéro adresse
	N° porte
	Nombre personnes
	Situation familiale
	nombre d'enfants
	Age du titulaire du bail
	Age du conjoint
	Situation professionnelle du titulaire
	Situation professionnelle du conjoint
	date de signature du bail
SITUATION DU MENAGE DANS LE LOGEMENT INITIAL	Typologie
	Surface réelle
	Revenus mensuels
	Loyer
	Charges quittancées
	Forfait chauffage et eau si individuels
	APL
	Total des dépenses obligatoires mensuelles
	Loyer résiduel
	Taux d'effort
Reste à vivre	
SOUHAIT(S) DE RELOGEMENT	morphologie du (des) logement(s) souhaité(s)
	Type(s) souhaité(s)
	ville(s) souhaitée(s)
	quartier(s) souhaité(s)

Source : MEISSONNIER, 2013

La démarche d'enquête sociale menée par le GRARE tente d'objectiver la situation du ménage afin de la rendre comparable à celle d'autres ménages dans un souci louable d'équité. Si ce travail d'objectivation véhicule inévitablement une appréciation normative (d'une surface habitable, d'un taux d'endettement ou d'un taux d'effort qui est acceptable ou inacceptable), il présente également l'inconvénient de surestimer le logement dans ses qualités intrinsèques au détriment de ses qualités relatives. Concrètement, la liste des informations recherchées au cours de l'enquête sociale témoigne d'une représentation assez figée de la vie quotidienne dans le logement, ce que l'inquiétude du rapport nombre de personne / nombre de chambres à coucher traduit parfaitement. Or, on néglige le fait que ce logement est aussi le point de départ et d'arrivée des itinéraires du quotidien de chacun des membres du ménage.

<sup>15</sup> Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées.



Certes, avant le relogement, il est demandé si la famille entreprend des activités régulières et s'il est important d'être relogé à proximité de ces activités, d'amis, de parents, d'une école, de commerces ou de moyens de transport. Mais si le questionnaire employé (extraits en annexe) juge utile d'accorder une importance à la présence ou à l'absence d'un animal domestique, l'accès aux lieux d'études et d'emploi ne fait pas l'objet d'une telle investigation. Ces lieux sont évidemment identifiés mais à aucun moment on ne demande à chacun des membres de la famille le mode de transport qu'il emploie ni même les fréquences ou les plages horaires de ces déplacements. L'enquête sociale privilégie donc un point de vue statique et désocialisé de l'occupation du logement au détriment d'un point de vue dynamique et socialement situé qui prendrait davantage en considération les allers et venues (différenciés selon les individus) depuis/vers ce logement ainsi que les motifs choisis ou contraints de ces déplacements.

On peut donc se demander si la politique publique de relogement ne relève pas d'une vision obsolète de la vie quotidienne en ZUS. En filigrane, ne présume-t-elle pas, de la part des populations y résidant, une « préférence » pour les déplacements courts (piétons notamment) et une moindre inclination à sortir de l'échelle spatiale du quartier ? Les ménages vivant en ZUS sont aujourd'hui poussés à se déplacer hors de leurs quartiers, ne serait-ce que pour se rendre sur les lieux de missions d'intérim toujours plus lointains (Le Breton, 2005). Le contexte de fragilité économique n'est pas sans impact sur la nécessité des ouvriers et employés précaires à se rendre là où ils trouvent un emploi, y compris pour l'emploi féminin (Aubenas, 2010). Plus qu'une norme, la mobilité quotidienne deviendrait injonction, sinon idéologie (Mincke et Motulet, 2010).

### **Une analyse dynamique des rapports au logement**

L'enquête menée à Tourcoing révèle combien le rapport au logement est un rapport social qui doit se comprendre « en dynamique » c'est-à-dire comme une trajectoire résidentielle et sociale<sup>16</sup>. Cette dynamique des rapports au logement ne s'arrête pas à une estimation des besoins des ménages en termes d'accès aux réseaux (routiers, de transports en commun...) pouvant orienter les propositions de relogement.

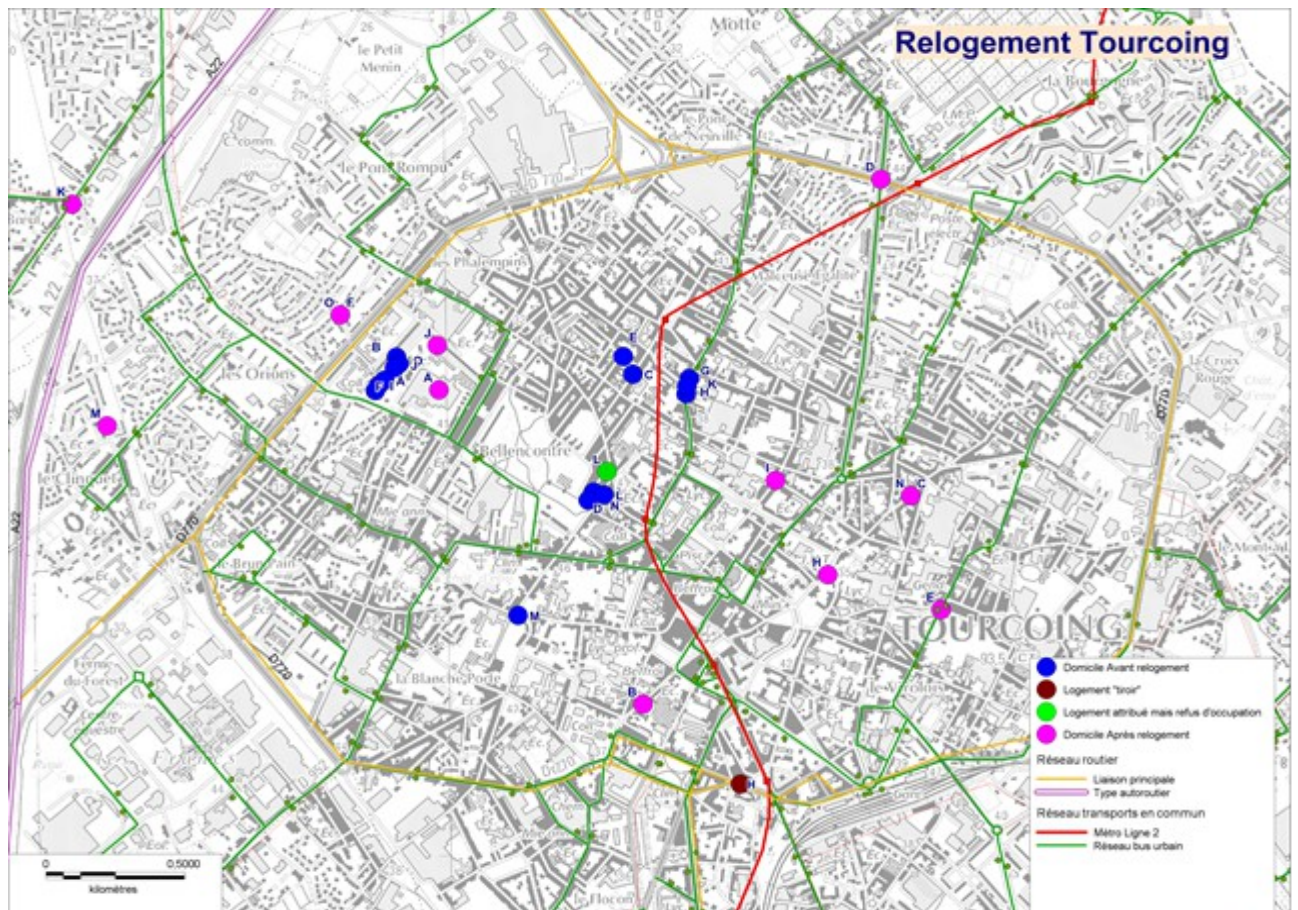
#### ***Comprendre la reconfiguration des réseaux sociaux : des relations en sursis ?***

Les liens forts – familiaux, notamment – ne disparaissent pas avec le relogement, car le rayon d'action de la politique publique est relativement restreint. Les logements proposés sont situés pour la plupart à proximité de l'ancien logement et au plus à quelques kilomètres (cf. carte n° 1).

*Carte 3: Carte des relogements du PRU des quartiers Bellencontre et Menin/Phalempin de Tourcoing*

---

<sup>16</sup> Voir à ce sujet l'article de Jean-Yves Authier dans cet ouvrage.



Source : MEISSONNIER, 2013

Pour autant, les relations familiales peuvent être rendues plus complexes lorsque l'enquête sociale n'est pas parvenue à identifier leur importance. M<sup>me</sup> I regrette d'avoir été éloignée de chez ses parents : « J'avais l'habitude d'y aller à pied, c'était 5 minutes. Là, je suis obligée de prendre la voiture. Je ne peux pas y aller tous les jours non plus. Alors qu'avant, j'y allais régulièrement, plusieurs fois par jour parfois. Moi je n'étais pas loin au cas où eux, aient un problème [de santé] ».

Il en va différemment pour les liens faibles qui, par définition, se décomposent et se recomposent lors d'un déménagement. Lorsque ces liens sont très faibles, le relogement ne semble poser aucun souci particulier. M<sup>me</sup> O se souvient par exemple qu'elle « ne côtoyait pas les gens. Même les voisins, [elle] ne les connaissait pas ». Quant à ses filles, elles « n'avaient pas de copains dans le quartier » ajoutant immédiatement : « Et puis... au niveau de la sécurité, je ne les laissais pas sortir ». M. E se souvient aussi que dans l'ancien logement « d'un côté, il n'y avait personne et de l'autre c'était des vieux... donc difficile de nouer des relations ».

En revanche, certaines personnes étaient parvenues à établir de petites relations d'entraide et de considération mutuelle dans leur ancien logement. Pour M. K, cette relation avec ses anciens voisins devenus des amis, « c'est la seule chose qui [lui] fait un peu regretter son ancien quartier ». M<sup>me</sup> I s'est inquiétée du devenir de l'un de ses anciens voisins, handicapé, à qui elle rendait autrefois quelques menus services : « Avant, j'allais régulièrement le voir parce qu'il vivait tout seul... il s'était fait agressé. Et comme il est handicapé, souvent j'y allais, j'avais peur pour lui ». Ces relations sociales de voisinage paraissent particulièrement menacées par le processus de relogement.

Les résidents de la ZUS, notamment les plus anciens, témoignent à regret de relations sociales qui se distendent. En revanche, on peut souligner que la proximité du relogement ne garantit en rien le maintien de la relation. Lesdits voisins peuvent eux-mêmes avoir été relogés plus loin. M. J explique : « Mes [anciens] voisins sont plus loin. Il y en a aux Orions, aux Francs... deux ou trois couples là-bas. On n'est pas nombreux à être restés sur place ». « Quand on était proches, c'était facile », continue M<sup>me</sup> I qui rencontrait ses voisins à l'improviste : « Tiens ? T'es chez toi, je passe te voir avant de rentrer chez moi.... Mais là, ça fait un détour. Maintenant, pour se voir, il faut prévoir. C'est vrai que ça change beaucoup de choses pour moi ». Symétriquement, un relogement à proximité ne garantit pas

la conservation d'un environnement connu et familier. M. J dit : « C'est drôle tout de même, il y a quoi... 300 mètres, même pas. Mais déjà, on dirait que c'est un autre quartier. Ici, j'ai l'impression d'être un nouveau venu. Là-bas, ne serait-ce qu'en passant dans la rue, toutes les têtes m'étaient connues ».

La revue des bilans d'opérations de relogement réalisée par Christine Lelévrier et Christophe Noyé (Lelévrier et Noyé, 2007) révèle que le voisinage est « un facteur important dans l'appréciation de l'amélioration ou de la dégradation de la situation résidentielle ». Les auteurs soulignent que les familles « relogées au gré des disponibilités patrimoniales, sans forcément avoir eu envie de partir », forment les appréciations « les plus mitigées ». Il y a ceux qui accèdent à « des voisinages plus aisés mais qu'ils jugent plus distants ». D'autres relatent les « réactions de rejet et de stigmatisation dont [ils sont] la cible ». D'autres encore, ceux qui « peuplent les immeubles neufs reconstruits ou se relogent dans d'autres secteurs vont être agréablement surpris de la proximité sociale de leurs nouveaux voisins ». Les auteurs en viennent à penser que « les petits ménages de une et deux personnes, qui correspondent à la fois à des personnes âgées et à des couples et familles, sont plutôt plus satisfaits, vivent davantage le relogement comme un plus dans leurs trajectoires, tandis que les plus vulnérables, les ménages fragiles vivent moins bien la mobilité ».

Qu'en est-il à Tourcoing ? Le relogement, comme tout déménagement, introduit une phase d'observation mutuelle des nouveaux voisins qui peut s'accompagner d'une certaine méfiance vis-à-vis d'eux. M<sup>me</sup> I a ainsi croisé ses nouvelles voisines « mais après, c'est *bonjour - au revoir* ». Elle préfère, « parce que les gens ne vous lâchent plus après ; ou bien à chaque fois que vous sortez de chez vous, ils regardent vos faits et gestes ». Par la suite, si les réseaux de solidarité anciens se distendent, d'autres se recréent. Ainsi M<sup>me</sup> O explique : « On s'est rendu quelques petits services. Ben, ma voisine, notamment pour la tondeuse par exemple. Elle m'a dit, *si vous voulez je vous la prête...* et moi ça m'évite d'en acheter une ». Les déplacements des enfants sont aussi des prétextes pour se rendre des services : « par exemple, pour accompagner les petits voisins... Et puis là, hier, j'ai demandé un service à mon voisin pour aller chercher une gazinière vu que je n'ai plus de voiture. Il m'a dit : *ok, pas de problème (...)* Oui, parce que moi... je lui avais rendu un service aussi. Sa femme, elle devait aller à un mariage, et c'est moi qui l'avait coiffée. Et j'avais rien demandé en retour ». Les rencontres se sont faites par hasard, en bas de l'immeuble ou dans le hall d'entrée. Maintenant, M<sup>me</sup> M va « boire le café chez une des voisines ».

Si les relations familiales et amicales sont peu enclines à évoluer avec le relogement, il est délicat d'anticiper l'évolution du réseau des relations de voisinage avant le relogement. Il apparaît toutefois que la voiture, quand on en a une, est largement sollicitée pour préserver les relations de voisinage les plus solides. Parmi les personnes motorisées en particulier, d'anciennes relations de bon voisinage perdurent malgré la distance grâce à elle. Ainsi, alors qu'elle habite maintenant Wasquehal, M<sup>me</sup> G a gardé contact avec un ancien voisin qui est « maintenant parti à Mons [qui] n'hésitait pas à [l']appeler pour [lui] dire 'tu as du courrier' ». Il est venu lui donner des conseils dans le choix de ses nouveaux itinéraires quotidiens. « Il connaît pas mal le coin parce qu'il a été commercial. Il a pas mal roulé et du coup il connaît les raccourcis ».

Mais cet usage compensatoire de la voiture ne soulève pas une adhésion unanime, il constitue parfois même une contrainte décourageante. Avant son relogement, Mme I allait « régulièrement voir [un voisin] parce qu'il vivait tout seul ». Aujourd'hui, M<sup>me</sup> I dit : « malheureusement, je n'ai pas eu le temps d'aller le voir... [dans son nouveau logement] et puis, ça me fait faire un détour [en voiture]. Non, vraiment, avant, pour ces petites choses très pratiques, je n'avais pas besoin de prendre la voiture. Mais là... c'est vrai que ça m'a isolé de pas mal de choses (...). Quand on était proches, c'était facile. C'était instantané [à l'improviste] ».

Comprendre la reconfiguration des réseaux sociaux est un travail des plus importants ; mais il est délicat à entreprendre tant l'anticipation paraît difficile. Il semble opportun de prendre en compte les liens les plus forts. Il peut s'agir des liens familiaux s'ils sont entretenus mais aussi de liens de voisinage ou d'amitié fondés sur l'entraide ou la solidarité. Dès lors que l'importance du lien est établie, c'est sa récurrence (mensuelle, hebdomadaire ou quotidienne) qui pourrait aider les acteurs publics du relogement à déterminer si la proximité spatiale doit être préservée ou non. Mais cette appréciation n'est pas toujours suffisante. Même si la facilité d'accès demeure occasionnelle ou seulement potentielle, la localisation d'un proche peut être jugée déterminante. Et les familles sont les

seules à pouvoir juger de l'opportunité de préserver cette proximité-là. Il convient sans doute de les aider à formuler ce souhait.

### ***Comprendre la reconfiguration des repères spatiaux***

À l'exception de souhaits explicites d'éloignement, les familles ont été relogées dans un rayon de deux kilomètres aux alentours de leur ancien logement. Pour l'essentiel des personnes, l'orientation spatiale dans le nouvel environnement n'a soulevé que des problèmes mineurs, rarement durables. Se forger des points de repères, se resituer par rapport à d'anciens et par là même s'appropriier un nouveau territoire sont des efforts incontournables mais souvent surmontés. Six mois après le déménagement, M<sup>me</sup> E dit que « maintenant, ça va, [elle] arrive à nouveau à [se] débrouiller toute seule » pour se déplacer. Mais au début, ce n'était pas le cas : « le plus embêtant dans le quartier, c'est tous les sens interdits. Au début, on ne s'y retrouve pas ». Son conjoint lui a donc montré les meilleurs itinéraires dans les temps qui ont suivi le déménagement.

D'autres personnes éprouvent toutefois de réelles difficultés à s'orienter dans leur nouveau quartier. Ce qui semble être une formalité pour les premières peut devenir un défi pour ces dernières. Lors de notre première entrevue, M<sup>me</sup> N vivait seule avec ses quatre enfants. Elle était nouvellement arrivée à Tourcoing et connaissait mal la ville : « Pour notre premier rendez-vous à l'IME<sup>17</sup>, on ne savait pas comment faire pour y aller. C'est mon garçon, il va sur Internet. Lui, il sait se débrouiller avec. C'est lui qui a trouvé sur *Mappy*. Une fois qu'on avait trouvé la rue, on a su à quel métro descendre ». Quand sa société d'intérim l'envoie sur une nouvelle mission, M<sup>me</sup> N a besoin de s'y rendre « toujours 3 ou 4 jours avant pour repérer ». M<sup>me</sup> N a mis du temps avant d'inscrire ses fils à un club de football : « on ne savait pas y aller. On ne connaissait pas les rues, quoi. On n'savait pas quel bus prendre et où s'arrêter... alors je ne les avais pas inscrits ».

Le cas décrit montre qu'une bonne compréhension du bouleversement spatial que produit le relogement chez certaines personnes serait nécessaire afin de disposer d'éléments d'anticipation. Ce travail est d'autant plus nécessaire que plusieurs signaux d'alerte (auprès de la mairie, des travailleurs sociaux...) avaient été envoyés. M<sup>me</sup> N : « Le collège de mon fils... j'ai mis deux jours entiers pour le trouver ! (...) Je suis allée à la mairie en leur disant je suis nouvelle sur Tourcoing, j'aurais besoin qu'on me dise où se situe le collège. La dame m'a dit de d'abord m'inscrire sur les listes électorales (...). Elle m'a donné une carte et m'a dit de chercher ! Mais moi, je ne sais pas lire une carte. (...) La dame m'a dit les noms des collèges à côté de chez moi, mais c'est tous des collèges privés. Et de toute façon, elle n'a pas su me dire comment j'y allais... On m'a répondu qu'on m'enverrait une assistante sociale... mais bon, elle passe 4 mois après, l'assistante sociale... »

Le cas de M<sup>me</sup> N nous permet de ne pas présumer que les compétences d'orientation, d'abstraction et de projection qu'une aisance spatiale requiert sont maîtrisées, assimilées et partagées par tous. Un relogement à très grande proximité de son ancienne résidence était indispensable, ce qui aurait été le cas s'il avait pu être anticipé. Les deux filles de M<sup>me</sup> N font quotidiennement le trajet jusqu'à leur ancienne école à pied : « une demi-heure de marche matin et soir ». M<sup>me</sup> N ne les a pas encore changées d'école car elle ne sait pas où sont les écoles publiques et quelles sont les « bonnes écoles » dans son nouveau quartier. Or, elle ne veut plus retourner en Mairie pour avoir des renseignements sur ce point.

La proximité spatiale facilite la réinsertion du ménage éprouvant des difficultés de déplacement. Toutefois, si la proximité du relogement constitue une condition nécessaire, elle ne constitue peut-être pas une condition suffisante, notamment lorsque l'environnement quotidien est à rapporter à une échelle des distances piétonne et non automobile. Par exemple, M. J (non-motorisé et relogé à moins de 300 mètres de son ancien logement) explique que désormais, les lignes qui passent à l'arrêt de bus desservent des destinations beaucoup plus intéressantes pour lui : « Maintenant, je peux aller jusqu'au métro facilement ». Il dit aussi : « J'achète rarement de la viande à Auchan. Je l'achète en gros en Belgique. Là où je vais, c'est moins cher et de meilleure qualité. Eh bien, je prends ce bus aussi ». Et dans l'autre sens, la ligne de bus « continue jusqu'à Neuville ; j'ai mes petits fils qui jouent au football à Neuville tous les samedis. Je la prends souvent, juste pour aller les voir. C'est direct, en fait ». La vie quotidienne de M. J a été entièrement bouleversée du fait de ce relogement, bien que très proche. Par chance, ces conséquences le satisfont, mais elles sont fortuites et n'avaient pas été anticipées.

---

<sup>17</sup>

Avoir une mobilité autonome « est un acte cognitif qui comporte un mode de raisonnement qui s'apprend » (Buchot, 2012). Être mobile suppose des capacités de projection, de représentation, d'analyse et de résolution de problème. Concrètement, il faut « maîtriser l'espace par la pensée, [puis avoir] la capacité à traduire un emploi du temps en séquences de déplacements et trajets, par la mobilisation du corps » (Le Breton, 2005). C'est en cela que la mobilité n'est pas qu'un acte moteur. Elle est aussi « une opération intellectuelle » (Buchot, 2012). La reconfiguration des repères spatiaux se produit lentement, avec le temps, par l'expérience des itinéraires et la pratique du territoire. L'anticipation des difficultés que peuvent poser ce travail de reconfiguration passe par une évaluation, en amont, des compétences maîtrisées (par exemple, la lecture de plans) et des capacités cognitives. Le cas échéant, comme le suggère Nathalie Buchot (*ibid.*), organiser « des promenades urbaines » préalables au relogement permet à l'individu d'être « non seulement l'acteur mais aussi l'auteur de son histoire résidentielle ». De telles visites constituent l'occasion de réaliser l'étendue de l'offre de transport disponible dans tel ou tel quartier. « Un relogement contraint est d'autant mieux vécu (...) qu'il s'accompagne d'un apprentissage à la mobilité dans la ville » (Buchot, 2012).

Si le cas évoqué plus haut relève manifestement d'une situation « extrême », il nous permet de pointer l'éventail très large des compétences à la mobilité et de rappeler que ces compétences sont constitutives d'une forme nouvelle de capital que Vincent Kaufmann appelle motilité<sup>18</sup> (Kaufmann, 2004). Or, les familles habitant en ZUS sont issues de milieux sociaux caractérisés, pour la plupart, par une scolarité courte, réduite ou perturbée. Il s'agit d'anciennes classes ouvrières à la retraite, de classes populaires précarisées du tertiaire, de familles issues de l'immigration ou de nationalité étrangère... L'apprentissage de la mobilité n'est donc pas qu'une affaire d'apprentissage individuel et de compétences personnelles. Il ne faut pas sous-estimer les déterminismes sociaux si l'on veut comprendre l'exclusion du marché du travail, la stigmatisation dans les sphères de la consommation, les difficultés scolaires ou... la capacité à élargir les territoires du quotidien des familles vivant en ZUS.

### ***Comprendre la reconfiguration des routines et navettes quotidiennes***

Un net clivage oppose les ménages non-motorisés qui mentionnent l'importance d'accéder aux aménités du centre (commerces, administrations, transports en commun...) des ménages motorisés qui peuvent plus aisément s'en éloigner et sont davantage indifférents à la localisation précise du logement. Avant son relogement, M<sup>me</sup>N (non-motorisée) expliquait : « Moi, je voudrais le centre-ville (...) parce que c'est plus calme et qu'il y a le parc où les enfants peuvent aller seuls ». M. J (non-motorisé) explique que l'essentiel, pour lui, est de rester à proximité du « centre-ville, des commerces et d'une ligne de bus » qui lui permette de rejoindre le centre-ville pour les jours où il éprouve trop de difficultés à se déplacer.

La logique spatiale des personnes qui ne sont pas motorisées est radiocentrique, c'est-à-dire que leur dépendance au centre est relativement forte. Le contraste avec les personnes motorisées est, sur ce point, saisissant. La voiture produit un tout autre mode de vie. Elle permet à la fois une forme d'opportunisme et une forme de conservatisme. Ainsi, Pour M. et M<sup>me</sup>H, « faire 500 mètres de plus ou de moins » ne change rien. Ils possèdent chacun une voiture et la logique de leurs déplacements ne semble pas particulièrement polarisée. On peut qualifier d'opportuniste l'attitude de M<sup>me</sup>L qui n'a pas de prédilection pour faire des courses, elle va « dans la grande surface qui est sur le chemin », selon ses besoins elle saisit l'opportunité qui se présente sur sa route.

Pour d'autres personnes, la voiture permet de ne rien changer aux habitudes, c'est le versant conservateur des pratiques des ménages motorisés après leur relogement. M<sup>me</sup>O « continue à faire ses courses à Aldi, rue Brun Pain. Ça me fait un peu plus loin », dit-elle « mais comme j'y vais en voiture », ça ne semble pas poser problème. M<sup>me</sup>G a déménagé à Wasquehal. Pourtant, grâce à sa voiture, elle tient à conserver son médecin et son ophtalmologue à Tourcoing, « des endroits où on ne va pas toutes les semaines tout de même ». M<sup>me</sup>I a « conservé le même médecin » et n'a pas changé d'agence « à la Caisse d'Épargne » sauf que « avant, j'y allais à pied ; maintenant, en voiture ».

La voiture permet ainsi de conserver des rythmes et routines voire, des rituels. M. et M<sup>me</sup>C expliquent que suite au déménagement « rien n'a changé ». Ils parviennent même à continuer de

---

<sup>18</sup> Cette notion désigne la potentialité à être mobile. Elle traduit tout à la fois le niveau d'accès aux réseaux et aux véhicules de l'individu, le niveau de ses compétences à se déplacer de façon autonome et son niveau d'appropriation de ces possibles révélant des stratégies, perceptions et habitudes de mobilité.

fréquenter leur ancienne boulangerie. Pourtant, « il y en a une juste au coin. Mais on est habitué à notre boulangerie artisanale rue de la Latte. (...) La boulangerie d'ici, on ne l'a jamais essayée ». En voiture, « ça fait quoi... 5 minutes de différence, même pas ». À en croire les automobilistes, une localisation résidentielle donnée devient relativement indifférente. Le véhicule donnerait accès à une infinité de destinations rendant à la fois l'accès au centre-ville moins indispensable et la distance à parcourir moins contraignante. Ainsi, M. M, depuis qu'il a quitté le centre de Tourcoing, doit déposer ses enfants à l'école « toujours en voiture ». Il en nuance le caractère contraignant : ça ne fait pas de différence, « de toute façon, en voiture on peut facilement aller où on veut ». Si un jour M. et M<sup>me</sup> C doivent mettre leur enfant [à naître] « dans une école privée » loin du quartier ce ne serait « pas grave... je ferais la route », dit M<sup>me</sup> C.

La compréhension fine du mode de vie permet d'apprécier le type de mobilité quotidienne que l'individu recherche et de mieux anticiper le lieu du relogement le moins contraignant pour lui. En effet, il peut souhaiter se tourner vers les aménités de la ville-centre accessible à pied ou en transports en commun ou, au contraire, vers celles de la périphérie plus accessible en voiture. M<sup>me</sup> I : « Même s'il y a le nouveau Auchan qui est là [dans le centre], moi je vais toujours à Roncq. Donc vous voyez... on m'a dit vous serez plus près du centre, pas loin de la mairie. Mais en fait, moi, ça ne m'intéressait pas, je n'y vais pas tous les jours, au centre-ville ».

La possession d'une voiture ne saurait, à elle seule, présumer de la localisation la plus adéquate du relogement, mais elle donne une information importante sur la potentialité du ménage à être mobile. Si l'enquête sociale permettait de mieux saisir les façons d'accéder aux aménités du quotidien, il deviendrait possible d'en déduire les modes de vie pratiqués, les modes de vie désirés et les localisations les plus adéquates pour les permettre. Or, la dimension mobilité ne semble pas – encore – complètement intégrée dans les référentiels (Muller, 2005) qui guident l'action de la politique publique. Finalement, lorsque l'offre et la demande de relogement est congruente en termes d'accessibilité, cela relève manifestement du hasard mais aussi du réalisme des individus concernés qui ont d'abord refusé d'autres propositions de relogement avant d'en accepter une plus adéquate.

M. J, rappelons-le, fait état de capacités réduites pour marcher et d'une grande dépendance aux transports en commun. Il refusera une première proposition de relogement dans le quartier des Francs : « parce que c'est mal desservi ». Il ajoute : « au niveau bus, il faut aller loin pour le prendre. Et puis c'est tous les trois quarts d'heure. C'est mal desservi aussi au niveau magasins. Il n'y a pas de boulangerie tout près. C'est comme... un petit désert. J'ai dit : *je ne veux pas aller là-bas !* ». M. J refusera une seconde proposition vers le parc du jardin botanique « parce que [même] si ce n'est pas loin du centre, il y a moins de bus [et] les rues sont moins larges pour passer sur les trottoirs ».

En somme, en situation de relogement, trois formes de reconfigurations méritent d'être mieux comprises par les pouvoirs publics si l'objectif est de mieux les accompagner : la reconfiguration des réseaux sociaux d'une part, la reconfiguration des repères spatiaux et celle des routines d'autre part.

## Conclusion

Un déménagement affecte souvent les conditions des déplacements quotidiens des membres d'un ménage (nouveaux itinéraires, nouvelles routines, nouveaux repères, nouveaux modes de transport...) (Desjeux *et al.*, 1998). Lorsque ce déménagement est imposé, il n'a été que peu ou pas anticipé par les familles. À Tourcoing, si l'accompagnement social des familles parvient à anticiper les conséquences matérielles du relogement (amélioration de la qualité de l'habitat, adéquation du loyer au budget de la famille et correspondance entre la taille du logement à celle de la famille...), d'autres conséquences paraissent moins aisément prises en considération, parmi lesquelles nous identifions les critères d'accès aux réseaux.

Une analyse dynamique des rapports au logement consiste à comprendre les bouleversements produits par le relogement dans l'agencement de la vie quotidienne. Elle prend acte du fait qu'il puisse être bénéfique ou pénalisant selon l'accessibilité nouvelle ; c'est-à-dire, selon la localisation du nouveau logement relativement à celle des proches, selon la proximité des lieux où l'on se rend plus ou moins régulièrement, selon la performance des réseaux de transport reliant ces lieux et selon les capacités cognitives des individus à s'orienter et à se forger de nouveaux repères spatiaux. Outre les personnes en situation de handicap pour qui le bouleversement provoqué par le relogement est potentiellement insurmontable, nous constatons trois niveaux de recomposition des liens sociaux et des pratiques spatiales quotidiennes. Tout d'abord, le relogement affecte tout particulièrement les

relations sociales des personnes qui avaient tissé des relations de voisinage routinières de longue date. Pour elles, peut-être plus que pour les autres, l'éparpillement des nouvelles localisations des logements semble produire un sentiment d'isolement et réclame de leur part un surcroît d'effort pour reconstruire de la proximité sociale. Ensuite, les personnes dont les capacités d'abstraction sont moins développées (liées à un parcours scolaire chaotique par exemple) éprouvent potentiellement plus de difficultés dans le processus de reconstruction des repères spatiaux et, partant, dans l'appréciation de leurs nouveaux territoires ; bien que ces difficultés soient souvent temporaires. Enfin, les familles semblent d'autant plus aptes à faire face à la relocalisation qu'elles sont en possession d'une ou plusieurs voitures en état de fonctionnement. Cet usage compensatoire de la voiture peut toutefois avoir un surcoût si le véhicule est utilisé pour des déplacements réalisés autrement autrefois (à pied notamment). Les familles non-motorisées, quant à elles, sont nettement plus sensibles à la localisation de leur nouveau logement étant donné les aménités accessibles à pied, étant donné la localisation de leurs amis et proches ou étant donné l'offre de transport en commun disponible.

## Bibliographie

- AUBENAS, F., 2010, *Le quai de Ouistreham*, Paris, L'Olivier.
- BUCHOT, N., 2012 « La mobilité contextuelle comme lien entre la mobilité quotidienne et la mobilité résidentielle. Du concept à la pratique », *Vertigo*, Hors Série n° 11.
- CARTIER, M., COUTANT, I., MASCLÉ, O., SIBLOT, Y., 2008, *La France des « petits-moyens », enquête sur la banlieue pavillonnaire*, Paris, La Découverte.
- COMITÉ D'ÉVALUATION ET DE SUIVI DE L'ANRU, 2009, *La mobilité et la qualité urbaine dans les projets de rénovation urbaine*, Octobre 2009, [http://www.anru.fr/IMG/pdf/Rapport\\_La\\_mobilite\\_et\\_la\\_qualite\\_urbaine\\_dans\\_le\\_cadre\\_de.pdf](http://www.anru.fr/IMG/pdf/Rapport_La_mobilite_et_la_qualite_urbaine_dans_le_cadre_de.pdf)
- DEBOULET, AGNÈS, « Restructurer l'habitat précaire. Récits de 'meilleures pratiques' », *Espaces et sociétés*, n° 131, pp. 67-83, avril 2007, Erès.
- DESJEUX, DOMINIQUE, MONJARET, ANNE, TAPONIER, SOPHIE, *Quand les Français déménagent – Circulation des objets domestiques et rituels de mobilité dans la vie quotidienne en France –*, Paris, PUF, 1998.
- EPSTEIN, R., 2005, « Les politiques territoriales post-contractuelles : le cas de la rénovation urbaine » *Politiques et management public*, vol. 23, n° 3, « Le management public à l'épreuve de la politique », Actes du quatorzième Colloque international - Bordeaux, 17-18 mars 2005 - Sciences-Po Bordeaux, Tome 1, p. 127-143.
- KAUFMANN, V., 2004, « La mobilité comme capital ? » in Bertrand Montulet, Vincent Kaufmann (éds.), *Mobilités, fluidité libertés ?*, Bruxelles, Publications des facultés universitaires Saint Louis, pp. 25-41.
- LE BRETON, E., 2005, « L'orientation familiale des mobilités. Quelques remarques à partir de l'étude d'une population disqualifiée » in Vincent Kaufmann, Bertrand Montulet (éds.), *Netcom – Mobilités familiales*, Montpellier, vol. 19, n° 3-4.
- LE BRETON, E., 2005, *Bouger pour s'en sortir. Mobilité quotidienne et intégration sociale*, Paris, Armand Colin.
- LELEVRIER, C., 2006, *Mobilités et trajectoires des ménages dans les opérations de rénovation urbaine, synthèse du rapport intermédiaire*, C.R.E.T.E.I.L, recherche pour le PUCA.
- LELEVRIER, C., 2008, *Mobilités et trajectoires résidentielles des ménages relogés lors d'opérations de renouvellement urbain*, Rapport de synthèse des travaux menés entre 2004 et 2007. [http://i.ville.gouv.fr/download\\_file/2833/4114/mobilites-et-trajectoires-residentielles-des-menages-reloges-lors-d-operations-de-renouvellement-urbain-synthese-de-travaux-menes-entre-2004](http://i.ville.gouv.fr/download_file/2833/4114/mobilites-et-trajectoires-residentielles-des-menages-reloges-lors-d-operations-de-renouvellement-urbain-synthese-de-travaux-menes-entre-2004)
- LELEVRIER, C., 2009, *Les trajectoires résidentielles des ménages dans les opérations de rénovation urbaine en Île-de-France*, Rapport pour le PUCA, [http://rp.urbanisme.equipement.gouv.fr/puca/arguments/trajectoires\\_lelevrier\\_fev2009.pdf](http://rp.urbanisme.equipement.gouv.fr/puca/arguments/trajectoires_lelevrier_fev2009.pdf)
- LELEVRIER, C., NOYE, C., 2007, *Observation des mobilités résidentielles des ménages liées aux opérations de rénovation urbaine en Île-de-France*, DREIDF.
- MEISSONNIER, J, à paraître, « Politique de relogement : la mobilité quotidienne des ménages concernés par un PRU prise en compte ? Le cas de Tourcoing », actes du Colloque Mobilités Spatiales et Fluidités Sociales – *Mobilités spatiales et ressources métropolitaines : l'accessibilité en questions*, Grenoble, PACTE, 24-25 mars 2011.
- MINCKE, C., MONTULET, B., 2010, « L'idéologie mobilitaire », *Politique – La nouvelle obsession de la mobilité*, Bruxelles, n° 64.
- MULLER, P., 2005, « Esquisse d'une théorie du changement dans l'action publique : Structures, acteurs et cadres cognitifs », *Revue française de science politique*, vol. 55, N° 1, p. 155-187.
- QUERRIEN, A. (éd.), 1997, *En marge de la ville, au cœur de la société : ces quartiers dont on parle*, La Tour d'Aigues, Éd. de l'Aube.





## Annexe

### Encadré 9 : Extraits tirés du questionnaire d'enquête sociale

Souhaits				
Quels sont vos souhaits en matière de logement ? <input type="checkbox"/> Logement Individuel <span style="margin-left: 200px;"><input type="checkbox"/> Logement Collectif</span>				
Ville	Quartier	Groupe	Type	Pourquoi ?
				Parents <input type="checkbox"/> Amis <input type="checkbox"/> Ecole <input type="checkbox"/> Activités <input type="checkbox"/> Prox. commerces <input type="checkbox"/> Prox. transports <input type="checkbox"/> Accès aux soins <input type="checkbox"/> Autres <input type="checkbox"/> .....
				Parents <input type="checkbox"/> Amis <input type="checkbox"/> Ecole <input type="checkbox"/> Activités <input type="checkbox"/> Prox. commerces <input type="checkbox"/> Prox. transports <input type="checkbox"/> Accès aux soins <input type="checkbox"/> Autres <input type="checkbox"/> .....
				Parents <input type="checkbox"/> Amis <input type="checkbox"/> Ecole <input type="checkbox"/> Activités <input type="checkbox"/> Prox. commerces <input type="checkbox"/> Prox. transports <input type="checkbox"/> Accès aux soins <input type="checkbox"/> Autres <input type="checkbox"/> .....
Y a-t-il des quartiers à exclure ? <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui Si Oui, lesquels : .....				
Avez-vous besoin d'équipements spécifiques ? <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui Si Oui, lesquels : .....				
Avez-vous besoin de services de proximité particuliers ? <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui Si Oui, lesquels : .....				
Avez-vous, ou vos enfants, des activités dans le quartier ? <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui Si Oui, lesquels : ..... Autres informations				
Avez-vous des animaux ? <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui Si Oui, précisez lesquels : .....				